

Direction de la solidarité
et de la santé publique
Service tarification

Le Président du Conseil départemental
de la Haute-Saône
Officier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'action sociale et de la famille et notamment les articles R 313-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition de la commission de sélection
- VU la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU la circulaire N° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- SUR proposition du Directeur de la Solidarité et de la Santé publique,

ARRETE :

Article 1 :

La commission de sélection des appels à projet placée auprès du Président du Conseil Départemental de Haute-Saône, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence propre est composée comme suit :

1 – Au titre des membres permanents avec voix délibérative

a) Représentants des autorités compétentes (4 membres)

Président

M. Yves KRATTINGER, Président du Conseil départemental de Haute-Saône
ou son représentant, **M. Michel WEYERMANN**

Représentants du Département

Mme Edwige EME, Conseillère départemental ou son représentant

Mme Mireille LAB, Conseillère départemental ou son représentant

M. Frédéric BURGHARD, Conseiller départemental ou son représentant

b) Représentants d'usagers (4 membres) :**Représentant d'associations de personnes handicapées****Titulaire**

M. Joseph LORTEAU
Directeur SESSAD de l'AHSSSEA

Suppléant

M. Jean-Paul SIXDENIER
Directeur Général de l'AHSSSEA

Représentant d'associations de retraités et de personnes âgées**Titulaire**

M. Guy CIRON
Fédération départementale de
« Générations mouvement »

Suppléant

M. Raymond DELOYE
L'union française des retraités

Représentant du secteur de la protection de l'enfance**Titulaire**

M. Loic NIEPCERON
Président de l'association « Les Amis
de Bourdault »

Suppléant

Mme. Paola MELOSU
Responsable Lieu de Vie « Centre de
Beaumotte »

Représentant d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales**Titulaire**

Mme Colette BIOT
Responsable départementale de
l'action sociale – Croix Rouge
Française

Suppléant

Mme Danielle CELENAT
Secours populaire
de Vesoul

2 – Au titre des membres permanents avec voix consultative :

Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, et des lieux de vie et d'accueil (2 membres)

Titulaires

M. Philippe MARCEL
Directeur général adjoint – AHBFC

Suppléants

Mme Myriam FERTEY
Directrice – EHPAD "Le
Combattant" à Vesoul

M. Antoine CRETINEAU
Directeur – EHPAD de Saulx de
Vesoul, Dampierre-sur-Salon et Scey
sur Saône

Article 2 :

La durée du mandat, des membres titulaires et suppléants de cette commission, est de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil Départemental de Haute-Saône et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon 30, rue Charles Nodier, 25000 BESANCON, dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 4 :

Le Directeur général des services départementaux de la Haute-Saône, le Directeur de la solidarité et de la santé publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Saône.

Fait à VESOUL, le 26 MARS 2018

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Yves KRATTINGER

